

GP 22 GRIGNON ET LA SECURITE



Vous ne remarquez rien ?

Pourtant elle crève les yeux pour les personnes ayant quelques connaissances en paléontologie : en plein centre on remarque une importante diaclase mortelle. A sa gauche, les traces laissées par les dents d'un engin de chantier intervenu à la demande de Didier Merle du Muséum. A sa droite, des surplombs persistent encore.

Le Club a été autorisé à venir étudier dans la falunière dès 1988, après une interdiction de cinq années faisant suite à un accident mortel : il avait neigé la veille de la visite d'une classe sous la conduite d'un professeur. La seule partie de la falunière où l'on pouvait essayer de trouver quelques fossiles se trouvait donc au pied du front de taille. Un coup de pioche de trop a entraîné la chute d'une partie de la paroi, ensevelissant le groupe d'élèves. Les secours ont dégagé deux d'entre elles, mais leur professeur y a laissé la vie.

A notre arrivée, bien apparents, des surplombs causés par des personnes irresponsables qui n'avaient cessé d'en créer de nouveaux ou de les accentuer. La falunière était en libre-service. Dans les nombreux ouvrages consacrés au célèbre site, on trouve alternativement les termes de « calcaire sableux » ou de « sables calcaires ». Ce sol, en apparence compact et fiable, est très dangereux : la pluie et le gel altèrent sa structure, et les racines canalisent la circulation interne de l'eau. Le piège se met insidieusement en place.

Pendant trente années, cette diaclase a été ma hantise. Systématiquement, je l'ai inspectée au début de chaque réunion.

Le 1^{er} décembre 2004

Monsieur DUREY
Directeur Adjoint
Institut National Agronomique Paris-Grignon
Route de Beynes
78850 THIVERVAL GRIGNON

Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez les visites de notre exposition permanente dans le pigeonnier de Grignon ne pourront commencer qu'après l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité des Yvelines.

Suite à l'envoi des devis que vos services ont eu l'amabilité de me transmettre, je souhaite, m'inspirant de ce que nous avons fait fin 2001 pour installer, avec votre aide, le chauffage et l'éclairage de cette exposition, procéder de manière similaire, notre association réglant les factures, vos services procédant aux travaux sur vos installations.

- Mise en conformité de l'armoire électrique :	139,36 €
- Mise en place d'un bloc d'éclairage de secours :	428,48 €
- Barre anti-panique :	
- Main courante (1m) et supports borgnes (*) :	114,22 €
Total TTC :	

(*) Il n'est pas nécessaire d'installer une main courante dans l'escalier si l'accès au premier étage est interdit aux visiteurs par un dispositif (corde de rampe).

Je vous serais reconnaissant d'adresser la facture pro forma correspondante le plus rapidement possible à l'adresse suivante :

Monsieur Claude HY
Club Géologique de La Poste
et France Télécom en Ile de France
57 Rue de la Colonie, 75013 PARIS

En vous remerciant à l'avance pour votre aide et le surcroît de travail qu'elle occasionne, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma plus haute considération.

Le Président du Club Géologique de La Poste et
France Telecom en Ile de France

Claude HY

TR: COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE

De : Jaclynnhy@aol.com <Jaclynnhy@aol.com>

Envoyé : mercredi 18 octobre 2006 11:22

À : maryse.legal@wanadoo.fr; dillon.jacques@wanadoo.fr; jclabonne@wanadoo.fr; sasoufflette@yahoo.fr; daniel.frery@francetelecom.com; jean-luc.manceau@lcpc.fr; lbelliar@ccr.jussieu.fr; hnlapierre@laposte.net; Celinedidier@aol.com; lacombeguy91@wanadoo.fr; pgrailot@yahoo.fr; chatelainf@libertysurf.fr

Objet : COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE

Chers Amis,

Suite à son passage (attendu depuis trois ans !) à Grignon le lundi 16 octobre, la Commission Départementale de Sécurité nous a délivré l'autorisation d'ouvrir l'exposition permanente au public.

J'aimerais que le Conseil d'Administration et l'Equipe de Grignon réfléchissent aux actions que nous allons pouvoir développer ensemble dans le but de recruter de nouveaux adhérents.

Très cordialement, Claude.

TRAVAUX GRIGNON

29/06/2006

La pelle mécanique a travaillé mardi et mercredi toute la journée.

Les surplombs ont été éliminés.

La partie gauche du front de taille est dégagée entièrement. Un chemin horizontal encaissé (1 m) y conduit.

La partie droite du front de taille comprenant des sédiments en place a été préservée (les surplombs sont disparus, les sédiments tombés ont été enlevés) pour notre usage.

Le front de taille est taillé verticalement.

Le 'trou du milieu' a été approfondi et élargi. La pelle est arrivée sur une dalle à 2 m de profondeur et n'a pu aller plus profond.

Les déblais et sédiments ont été égalisés sur tout le centre de la falunnière en créant une pente montant vers les fouilles.

Un terre-plein a été aménagé pour recevoir 2 tentes.

La fouille MNHN a été creusée sur 2 m auprès de la nôtre après enlèvement de la souche du hêtre tombé en décembre 1999.

Le chemin d'évacuation des déblais des fouilles a été creusé et aplani.

Le renforcement de la clôture est pratiquement terminé, on attend le portail. Un grand panneau est installé à gauche de l'entrée.

Evidemment, quand vous viendrez vous serez surpris de découvrir la falunnière sous son nouvel aspect.

Les travaux conjoints Club/MNHN débutent le mardi 4 juillet à 10 heures et se poursuivront jusqu'au 14 juillet.

Club : pour commencer, enlèvement des sédiments (1m³ ?) tombés sur nos bâches (j'avais retiré nos plaques ondulées heureusement) puis repose des plaques.

MNHN : nettoyage de sa fouille et prélèvements des fossiles intéressants, posidonies en particulier, sous la conduite de D. Merle + un étudiant.

J'attends tous les volontaires de l'équipe, les repas tirés du sac seront pris en commun. D. Merle m'a demandé de lui présenter ceux qu'il ne connaît pas encore. Annoncez-moi votre venue et notez vos jours de présence, ils seront convertis en budget de fonctionnement 2007 par La Poste.

J'ai particulièrement insisté auprès de D. Merle pour coordonner nos travaux et fixer nos objectifs afin de travailler en bonne intelligence. Une des premières tâches sera de délimiter les endroits où nous travaillerons.

Pour l'instant interdiction formelle de toucher au front de taille. Ne pas intervenir sur la partie gauche du front de taille, elle a été excavée pour étudier la coupe. Idem pour la moitié gauche du 'trou du milieu', la coupe est complémentaire.

Il faudra que la falunière garde son aspect de site bien géré. Les sédiments tamisés devront être déposés en périphérie dans des endroits à déterminer en commun.

Je compte sur vous et vous remercie à l'avance.

Claude Hy



Cette stèle, érigée juste après la « mare au curé », avant d'arriver au chemin qui mène à gauche à la falunière, rappelle que le 22 septembre 1867 déjà, un accident avait causé la mort d'une personne.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE PARIS-GRIGNON

Centre de Paris
16, rue Claude-Bernard
75231 PARIS CEDEX 05
Tél. : 43 37 15 50
CF/DH-077

Centre de Grignon
78850 THIVERVAL-GRIGNON
Tél. : 30 54 45 10

Grignon, le 24 mars 1988

Monsieur GRASSI
Club Géologique des PTT
1, Résidence plein sud
94320 THIAIS

Monsieur,

Comme suite à votre demande du 22 février 1988, je vous informe de notre accord pour qu'un petit groupe de 5 à 6 adhérents de votre Club prélève des échantillons minéralogiques sur le domaine de Grignon.

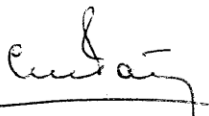
J'ai noté que vous prenez en charge, en totalité, toute responsabilité en cas d'accident car la carrière de faluns, site caractéristique de Grignon sur le plan géologique, présente certains caractères de danger vu son état actuel. Il serait, d'autre part, souhaitable que vous nous laissiez quelques échantillons de vos découvertes.

Je vous serais obligé d'informer Monsieur PEYRE, maître de conférences de Géologie-Pédologie, de la date à laquelle vous comptez venir et des conditions de votre intervention.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'Adjoint au Directeur,




Claude FATOUX

CONVENTION

Relative à la réalisation d'une fouille scientifique dans la Falunière de Grignon et à la mise en place d'une exposition permanente

La présente convention est établie entre :

AGRO PARIS TECH

16 rue Claude Bernard - 75231 Paris Cédex 5

Représenté par Monsieur Marc Michel,
Directeur Général Adjoint

et

Le Club Géologique de La Poste et France Télécom
en Ile de France
ci-après désigné Le Club Géologique
8 rue Brillat Savarin - 75013 Paris

Représenté par Monsieur Claude Hy, Président

Il a été convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONVENTION

Agro Paris Tech autorise le Club Géologique à réaliser une fouille scientifique dans un secteur déterminé de la falunière située dans l'enceinte du Domaine de Grignon, propriété de l'Etat mise à la disposition de l'Etablissement et à en présenter les résultats dans le local dit "le pigeonier" situé à proximité du parking visiteurs à l'extérieur du Domaine.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'exécution de cette fouille, de la mise en place d'une exposition permanente dans le pigeonier et des visites guidées de la falunière.

Il est précisé que l'intervention du Club Géologique, sur le secteur de la falunière ainsi réservé à la fouille, n'est pas exclusive de la possibilité pour Agro Paris Tech d'assurer, sous sa propre responsabilité, une exploitation à des fins scientifiques, pédagogiques, culturelles ou d'animation du reste de la falunière.

Le Club Géologique pourra être associé à l'opération de réhabilitation de la falunière qu'Agro Paris Tech serait susceptible d'engager à cet effet.

ARTICLE 2 INTERVENTION D' AGRO PARIS TECH

Afin de faciliter la réalisation de la fouille et de l'exposition permanente par le Club Géologique, Agro Paris Tech s'engage :

1 à mettre à la disposition du Club Géologique le local de l'ancienne station des eaux, dans son état actuel, pour y entreposer son matériel et divers produits de ses travaux.

2 à mettre à la disposition du Club Géologique le local dénommé "pigeonnier", dans son état actuel, pour y mettre en place une exposition permanente du résultat de ses travaux, le stockage des pièces déterminées ou non, l'entreposage des pièces et échantillonnages recueillis dans la fouille scientifique

pour utilisation ultérieure, la sauvegarde des ouvrages ayant trait à la géologie et provenant de la "bouverie", bâtiment détruit en 1997.

ARTICLE 3 INTERVENTION DU CLUB GEOLOGIQUE

Le Club Géologique s'engage à respecter les conditions suivantes:

1 l'accès à la fouille est strictement réservé aux membres du Club Géologique dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe à la présente convention,

2 des modifications à ladite liste pourront éventuellement être apportées par le président ou le vice-président du Club Géologique et devront être portées à la connaissance d'Agro Paris Tech,

3 des membres du Club Géologique ne figurant pas sur ladite liste pourront être autorisés, à titre exceptionnel, à pénétrer sur le lieu des fouilles sur présentation, à la conciergerie du Domaine, d'une autorisation écrite individuelle les concernant établie par le président ou le vice-président du Club Géologique,

4 le Club Géologique pourra s'il le souhaite, ou si Agro Paris Tech lui en fait la demande, organiser dans la falunière et la fouille des visites guidées,

5 un seul véhicule sera autorisé à pénétrer dans le Domaine et à stationner à proximité du site des fouilles et des lieux de dépôts. Les autres véhicules des membres du club devront stationner sur le parking extérieur réservé aux visiteurs du Domaine.

6 Le Club Géologique fera son affaire, s'il le souhaite, d'une toiture et d'une clôture propres au secteur de fouille afin d'en protéger l'accès.

7 Le Club Géologique fera également son affaire de l'aménagement du "pigeonnier" afin de le rendre propre à abriter l'exposition permanente ouverte au public.

ARTICLE 4 RESPONSABILITE

4.1 Le Club Géologique est responsable des dommages de toute nature causés à Agro Paris Tech, à ses préposés et aux tiers du fait de ses activités et installations dans la fouille scientifique. Sa responsabilité en tant qu'utilisateur des lieux est également engagée dans le "pigeonnier" et le local des eaux. A cet effet, une assurance garantissant sa responsabilité est souscrite. Un exemplaire du contrat est fourni en annexe.

4.2 Le Club Géologique est responsable des accidents qui pourraient survenir aux personnes et aux biens autorisés par lui à pénétrer dans la falunière, dans les conditions prévues à l'article 3 et suivant les modalités de la garantie figurant dans le contrat susmentionné.

4.3 Toute personne non visée à l'alinéa précédent qui serait victime ou auteur d'un accident survenu sur le site de la fouille ou dans le reste de la falunière ne saurait mettre en cause la responsabilité du Club Géologique.

4.4 Agro Paris Tech précise que l'entrée de visiteurs non-accompagnés par des membres du Club Géologique, les fouilles ou les prélèvements dans l'ensemble de la falunière restent strictement interdits.

ARTICLE 5 EXPOITATION ET PROPRIETE DES DECOUVERTES

5.1 Les pièces trouvées par le Club Géologique lors des fouilles devront après identification dans la mesure du possible, être décrites dans un répertoire : celui-ci mentionnera la zone d'origine, son niveau ainsi que les caractéristiques qui auront été préalablement fixées.

Quatre exemplaires de ce répertoire seront remis au terme des travaux en cours à Agro Paris Tech.

5.2 Sous le contrôle des parties signataires, il sera procédé au partage, au terme des travaux en cours, des pièces ayant été découvertes en deux lots égaux destinés, l'un à Agro Paris Tech, l'autre au Club Géologique.

5.3 Agro Paris Tech pourra exposer les pièces en sa possession. Il devra alors mentionner les travaux du Club Géologique.

De même, le Club Géologique pourra exposer les pièces en sa possession. Il devra alors indiquer le site de leur découverte avec référence à Agro Paris Tech qui fournira un panneau présentant l'Ecole. D'autre part, ces expositions, pour tout ou partie pourront être mises à disposition de l'Ecole selon des modalités à définir.

5.4 Les droits résultant des travaux réalisés, notamment photos, films, fichiers et tous autres documents sont exclusivement réservés au Club Géologique dans le cadre de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957. Ce dernier s'engage à faire mention d'Agro Paris Tech dans ces documents.

5.5 La mise en valeur du site après achèvement des travaux de recherche appartiendra à Agro Paris Tech qui s'engage à faire mention des travaux réalisés par le Club Géologique.

ARTICLE 6 SUIVI SCIENTIFIQUE

6.1 Le Muséum National d'Histoire Naturelle, laboratoire de paléontologie, assurera le suivi scientifique de l'opération en concertation avec les parties et pourra leur apporter son concours en tant que de besoin.

6.2 Le Club Géologique produit un rapport scientifique annuel, décrivant l'état d'avancement de ses travaux. Ce rapport est remis à Agro Paris Tech et au Muséum d'Histoire Naturelle au mois de janvier, au cours d'une réunion de travail.

ARTICLE 7 DUREE DE LA CONVENTION

La durée de la présente convention, établie en trois exemplaires destinés à chacune des parties, est fixée initialement à trois ans. Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, 3 mois avant la fin de chaque période.

Fait à Paris, le

Pour Agro Paris Tech

Pour le Club Géologique de La Poste
et France Télécom en Ile de France

Le Directeur Général Adjoint,

Le Président,

Marc MICHEL

Claude HY

LA SECURITE : DE TOUT TEMPS NOTRE RESPONSABILITE PREMIERE

Chaque Bilan annuel d'activité comporte un chapitre concernant la Sécurité, tel le Bilan de l'année 2012 figurant ci-dessous.

J'ajoute que chacune de mes lettres d'envoi de ces bilans à Monsieur Merle commençait invariablement par un rappel de notre souci majeur à ce sujet.

8 – SECURITE

De tout temps et sans relâche la sécurité a constitué une préoccupation majeure pour notre équipe.

Une banderole dissuade d'approcher du front de taille situé dans notre zone (partie droite).

Monsieur Mélin a décidé de nous fournir quelques poteaux.

Intrusion constatée le 5 avril, après escalade du grillage qui a été endommagé.

Nouvelle intrusion dans la falunière constatée le 18 novembre avec constitution de surplomb. Compte tenu des diaclases présentes à gauche du front de taille (zone Muséum), il serait regrettable que survienne un accident.

Monsieur Mélin nous a promis redit son désir de nous procurer quelques poteaux et du grillage ainsi que des panneaux dissuasifs pour que notre équipe puisse renforcer la prévention et la dissuasion dans les zones à risque.

Des contrôles du site et de sa clôture sont effectuées régulièrement afin de déceler et réparer les intrusions indésirables.

Nous soulignons à nouveau la nécessité de renforcer la clôture actuelle avec un grillage type Ursus de hauteur suffisante, avec un maillage resserré ne favorisant pas l'escalade. L'installation par nos soins ne poserait aucun problème.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 04/06/2013

CR Réunion MNHN 2013 06 04

Présents : Didier Merle, Daniel Ledon, Claude Hy

- Classement falunière : au point mort. Le site est inscrit au « SCAP » (Stratégie de Création des Aires Protégées).
Priorité 1 : Grignon, Ferme de l'Orme, Cormeilles en Parisis. Il y aura un dossier à monter.
- Passage en revue de notre Bilan d'Activités 2012 : la sécurité doit être un souci constant, et Didier Merle approuve la totalité de ce bilan.
- En septembre/octobre intervention d'une pelleteuse dans la falunière.
- A chaque visite d'étudiants, Didier Merle les encadre.
- A ma demande, il suggère des travaux dont nous pourrions nous charger :
 - Etude sur les prédatons subies par les coquilles
 - Les coquilles « réparées »
 - Photos des coquilles en connexion (ou autre événement paléontologique comme les lits de chamas)
 - Photos et articles sur les « poches » de dépôts coquillers
 - ...
- Didier Merle a en projet un ouvrage thématique sur Grignon d'une douzaine d'articles (120 pages).
- Il propose de nous communiquer la liste des travaux confiés à ses étudiants, nous pourrions les diffuser à nos adhérents et sur notre site.

Claude HY

Le 28 mai 2016 à 11:28, "claudehy@sfr.fr" <claudehy@sfr.fr> a écrit :

Ci-joint pour info le dernier message reçu de Didier Merle.

Il met à nouveau l'accent sur les risques d'accidents dans la falunière.

Comme vous le savez, c'est depuis toujours ma préoccupation principale et ma responsabilité. J'insiste constamment pour que chacun y veille scrupuleusement, pour lui-même et pour les autres. C'est un devoir.

C'est aussi un devoir de ne pas créer les conditions d'un accident et de faire disparaître celles qui existent.

Si vous apercevez qu'une personne se met en danger, demandez-lui fermement de bien vouloir cesser. Il y a déjà eu deux morts à ma connaissance. Aucun fossile ne justifie ce prix. J'aimerais que quelqu'un me confirme que la diaclase qui s'est

effondrée sans faire de victime est bien celle que je ne cesse de redouter, bien apparente au milieu du front de taille, pratiquement parallèle à celui-ci, et reposant sur une base très fragile.

De même, la tranchée qu'a entreprise l'ami Jean-Pierre au pied du front de taille n'est pas sécurisée.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais conserver toute l'équipe en bon état le plus longtemps possible, il reste encore du travail à faire.

Cordialement,

Claude.

=====

Message du : 26/05/2016 20:32

De : dmerle@mnhn.fr

A : "claudehy@sfr.fr" <claudehy@sfr.fr>

Copie à :

Sujet : Re: INTRUSIONS FALUNIERE

Monsieur Hy,

Je suis allé à Grignon, ce jour pour faire une visite du site à des élèves de master 2 de l'université de Paris6. J'ai effectivement vu que des rejets de tamis avaient été faits près de la coupe. Ce que j'ai de plus inquiétant était une chute d'une paroi de roche, suite à une diaclase. Elle a écrasé violemment un de vos poteaux. J'ai tout laissé en l'état pour que vous puissiez constater les dégâts vous-même et j'ai pris des photos. Heureusement qu'il n'y avait personne car cette chute aurait pu provoquer un accident grave. La question des intrusions est donc très importante et c'est vrai que la publicité autour du site favorise ce type de problème.

Cordialement

Didier MERLE

> Monsieur Merle,

>

> J'ai joint Monsieur Mélin hier soir au téléphone. Il m'a confié

> avoir interpellé à plusieurs reprises, près de la falunière, des

> personnes cherchant des fossiles.

>

> De notre côté nous avons constaté des intrusions. Des surplombs ont

> été creusés, qu'il nous faut supprimer par la suite. Des fonds de

> tamis ont été abandonnés sur place. Ils ne sont pas de notre fait.

>

> J'ai donné des consignes strictes à nos adhérents : interdiction de

> laisser des fonds de tamis sur place.

>

> Cet afflux soudain de visiteurs indéclicats est sans doute la rançon

> du battage médiatique qui a accompagné la campagne d'opposition à la

> vente du domaine.

>

> Cordialement,

>

> Claude HY